

Chaumont, le 31 octobre 2019.

COMMUNIQUE DE PRESSE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Lutte contre l'insécurité routière à l'occasion du week-end prolongé de la Toussaint

En cette veille du week-end de la Toussaint et des retours de vacances scolaires, une intensification des flux de circulation routière, conjuguée à une altération des conditions de conduite liées à la météorologie automnale et au changement d'heure, nécessite une vigilance accrue de la part de l'ensemble des usagers de la route.

Le passage à l'heure d'hiver s'accompagne généralement d'un surplus du nombre d'accidents, environ 40 % de plus chez les piétons.

Par ailleurs, les chaussées devenues humides ou grasses entraînent un manque d'adhérence et l'état, en particulier du réseau secondaire, nécessitant une attention de tous les instants de la part des usagers de la route : zones recouvertes de feuilles ou débris végétaux de toute nature, épanchement de boue ou de gravillons, retour des vagues de brume.

Aussi, Elodie DEGIOVANNI, préfète de la Haute-Marne, appelle tous les usagers à la plus grande vigilance, à la responsabilité de chacun et au respect du Code de la route. Le respect strict des limitations de vitesse, des distances de sécurité et du marquage au sol, l'interdiction de l'usage du téléphone, mais aussi la vérification de l'état du véhicule (pneus, freins et éclairage notamment) sont des impératifs à rappeler et des paramètres à prendre en compte dans la bonne maîtrise de son véhicule.

Face à la recrudescence des comportements à risques, constatée par les services de police et gendarmerie sur les routes haut-marnaises, pour exemple sur ces derniers jours :

sur l'A31 à Vesvres sous Chalancey, pour une vitesse limite autorisée de 130 km/h :

- 202 km/h (rétention immédiate du permis de conduire + 750 euros d'amende payés immédiatement),
- 220 km/h (rétention immédiate du permis de conduire + placement en fourrière du véhicule).

sur la RD619 à Juzennecourt, :

- 140 km/h une vitesse limitée à 80 km/h (rétention immédiate du permis de conduire).

sur la RD400 à Rives Dervoises :

- 140 km/h pour une vitesse limitée à 80 km/h (rétention immédiate du permis de conduire).

Madame la préfète de la Haute-Marne, a souhaité renforcer les contrôles routiers dans tout le département.

Reynald BEN MIR, directeur de cabinet, était ce matin aux côtés des forces de l'ordre pour des contrôles et Elodie DEGIOVANNI, préfète de la Haute-Marne, sera présente dimanche après-midi.

Vous êtes cordialement invités à vous associer à ce contrôle, la lutte contre l'insécurité routière passe également par vous!

Contact presse :

Lysiane BRISBARE : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55